

Pour une université ouverte et démocratique

Mercredi, 24. mai 2017

De: Charlotte Jeanrenaud et Antoine Chollet, co-président-e-s SSP Hautes-Ecoles (Vaud)



Le financement privé des Hautes Écoles plaît à certaines de leurs instances dirigeantes. Le SSP continuera à se battre contre ce cheval de Troie de la privatisation.

Mardi 2 mai, Nouria Hernandez, rectrice de l'Université de Lausanne (UNIL) et Martin Vetterli, président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), ont accordé un entretien à 24 heures (« Il y a deux révolutionnaires à la tête de l'UNIL et de l'EPFL », 2 mai 2017). Ceux-ci y badinaient sur leur caractère de « révolutionnaires », titre apparemment acquis en se rendant sur le campus en vélo...

Plus sérieusement, le contenu de l'entretien montrait que nos deux dirigeants semblent surtout donner au terme de révolution le sens qu'il avait au XVIIIe siècle, à savoir celui d'un immense retour en arrière.

Révolution conservatrice

Les conquêtes de décennies de très timide démocratisation des universités – alors que la Suisse est notoirement à la traîne sur le plan de l'accès aux Hautes Écoles par rapport aux autres pays de l'OCDE – sont mises aux oubliettes, de même que l'établissement lent de ces institutions comme un service public, autonome des pouvoirs politiques ou économiques. Sous couvert de « modernité », les deux dirigeant-e-s font en réalité preuve d'un invraisemblable archaïsme. C'est le retour aux universités privées d'antan, financées par de riches mécènes qui ont désormais l'apparence de raisons sociales et d'entreprises ayant pignon sur rue. Penser que des chaires UBS, Rolex, Google ou Novartis constituent l'avenir démontre un manque singulier d'imagination...

Dans cette vision de cauchemar, les Hautes Écoles se vendent doublement aux entreprises privées.

Rentabilité à court terme

Elles le font d'abord en affirmant qu'elles ont pour fonction principale de produire des recherches qui serviront à « l'économie » (on aurait dit autrefois « à la nation », lorsqu'il s'agissait de prendre des revanches sur quelque ennemi héréditaire). Elles le font ensuite en laissant

certaines entreprises financer directement les recherches qui les intéressent plus particulièrement, tout en bénéficiant gratuitement de l'infrastructure – administration, locaux, émulation scientifique, etc. – mise à disposition par les pouvoirs publics. Ces accords sont des marchés de dupes, comme les projets pharaoniques du prédécesseur de Martin Vetterli à la tête de l'EPFL l'ont montré, par la suite épinglés par le Contrôle fédéral des finances. Les « besoins du monde de l'entreprise » qui servent de mètre étalon à nos deux dirigeant-e-s s'inscrivent dans une perspective de rentabilité à court terme nuisible à l'ensemble de la société, laissant ainsi croire que le développement social, écologique et économique ne peut qu'être subordonné à la croissance des entreprises. Ce n'est pourtant qu'au prix de l'affranchissement de cette logique que des voies alternatives de développement pourront être explorées par la recherche, transmises par l'enseignement et pourront, peut-être, se voir adoptées demain par la société.

Absence d'indépendance préoccupante

Cette myopie par rapport aux incompatibilités logiques entre les buts des entreprises et ceux des Hautes Écoles empêche également les deux dirigeant-e-s de percevoir l'immense contradiction qu'il y a à valoriser le principe du financement privé de la recherche, tout en le conditionnant à la garantie d'indépendance de celle-ci. L'indépendance de la recherche n'implique pas seulement la non-ingérence dans la dimension opérationnelle de celle-ci, c'est également et surtout la liberté de pouvoir explorer de nouvelles voies. Or le financement privé définit des domaines de recherche et balise ainsi le terrain, corsetant la marge de manœuvre et d'exploration possible des chercheurs. Et cela constitue déjà, en soi, une absence d'indépendance préoccupante.

Nous sommes, quant à nous, attaché-e-s à la conception d'une Université ouverte et démocratique, héritière souvent infidèle d'une longue tradition d'autonomie envers les pouvoirs du moment. Celle-ci doit être un service public. C'est d'ailleurs à cette condition expresse que la collectivité, envers laquelle nous avons une responsabilité, continuera à juger légitime de la financer.